



Programme d'accélération de mise en œuvre de solutions-climat sur le territoire dunkerquois

Près de 400 000 habitants, plus de 100 communes

Contexte

- En 2024, l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE) estimait que les collectivités locales devraient investir 21 milliards d'euros par an sur la période 2024 - 2030 pour parvenir aux objectifs de neutralité carbone. C'est deux fois plus qu'en 2023. Dans un contexte où les marges budgétaires des collectivités sont restreintes, le recours au secteur marchand et à l'expérimentation de projets audacieux est une réponse à l'urgence climatique.
- Soutenu financièrement par la Communauté urbaine de Dunkerque, le Grand Port Maritime de Dunkerque, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, la CCI Littoral Hauts-de-France ainsi qu'un groupement de plus de 120 entreprises et partenaires, ÉcosystèmeD anime la transformation durable du territoire et accompagne les entreprises dans leur projet d'implantation, d'innovation ou de développement.
- Lauréat de Territoire d'Industrie Aa – Dunkerque – Flandre comprenant également Cœur de Flandre Agglomération et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, ÉcosystèmeD anime la dynamique d'un territoire de près de 400 000 habitants, répartis sur plus d'une centaine de communes fédérées autour des enjeux d'un des plus grands hubs industrialo-portuaires et énergétiques d'Europe et des terres agricoles du Houtland.
- L'ouverture à des solutions-climat innovantes (« Open Innovation ») portées par des startups et PME françaises et européennes, s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale à rayonnement international portée le territoire dunkerquois.
- Cette action résonne dans un contexte propice à la sensibilisation des publics, à la nécessité de faire évoluer nos comportements pour préserver notre environnement remarquable, comme l'illustrent les différentes publications du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), en particulier le 6ème rapport d'évaluation.
- L'objectif est de détecter, d'accompagner et d'expérimenter sur nos bassins de vie des solutions dont la technologie est éprouvée et la viabilité sont établies - correspondant à des niveaux de maturité technologique (Technology Readiness Level) supérieurs à 8, pour un passage à l'échelle permettant un

impact significatif vers l'objectif ultime de réduction des émissions de GES (Gaz à effet de serre), d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources.

- Si les villes n'occupent aujourd'hui que 2 % de la surface de la planète, elles produisent 80 % des émissions de CO₂ et consomment 75 % de l'énergie mondiale. Elles ont une empreinte écologique qui dépasse les strictes limites géographiques de leurs territoires : leur emprise s'exerce à la fois via l'occupation du sol par les infrastructures urbaines (logements, réseaux, équipements, usines, espaces de circulation, etc.) mais également au travers des transformations généralisées de l'environnement imposées par leurs activités de production, de circulation et de consommation.
- Dans ce cadre, les acteurs de l'écosystème dunkerquois ont souhaité contribuer à une démarche plus large visant à soutenir la concrétisation rapide de solutions directement efficaces pour lutter contre le dérèglement climatique, via la mise en place d'un accélérateur dédié aux solutions environnementales.
- En particulier, des solutions seront recherchées pour faire face aux enjeux des industries en matière de préservation de la ressource en eau, de circularité énergétique, d'électrification des usages. Et de décarbonation. En effet, la transition écologique et énergétique est un enjeu territorial : elle demande une mobilisation conjointe des collectivités et des industriels autour d'objectifs partagés.

Parmi les actions déjà engagées par le territoire dunkerquois, on peut citer notamment :

- Le déploiement d'une stratégie audacieuse de prévention et d'action pour l'adaptation au changement climatique à l'échelle du complexe industrialo-portuaire intégrant l'ensemble de l'écosystème dunkerquois ;
- Des réalisations et des projets de valorisation énergétiques urbains comme industriels : réseau de chaleur urbain (RCU) et réseau de chaleur industriel (RCI) notamment) ;
- Une stratégie de circularité de l'eau pour l'industrie ;
- La réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration ;
- L'amélioration de la collecte, du tri et du traitement des déchets ;
- Le lancement d'un plan zéro plastique ;
- La création d'une unité de production pilote d'hydrogène vert visant notamment à alimenter la flotte de bus.

Objectifs

L'objectif étant d'accélérer, d'expérimenter, et de promouvoir des solutions dont la technologie est éprouvée et la viabilité est établie, les candidats retenus bénéficieront d'un programme d'accélération se focalisant sur la présentation des solutions et leur modèle économique afin de favoriser, en cas d'intérêt et dans la mesure du possible, le déploiement au sein des collectivités comme des industriels membres selon les modalités les plus adaptées.

Thèmes

Les thèmes principaux retenus sont les suivants :



Et d'une manière générale toutes les innovations qui permettent de répondre aux enjeux du changement climatique.

Nous nous intéressons plus particulièrement aux solutions pour l'industrie :

- sur le complexe industrialo-portuaire historiquement hub énergétique alimentant des sites sidérurgiques et chimiques, qui voit depuis quelques années se développer fortement la filière batterie et la logistique,
- avec de fortes connotations agroalimentaires dans le Houtland.

Contenu et calendrier

Le Programme comporte 3 phases :

1. Identification des solutions-climat du 7 septembre au 15 octobre 2026

- L'objectif est d'identifier les solutions audacieuses portées par des startups et PME innovantes qui peuvent être mises en œuvre lorsque les parties prenantes sortent de leurs silos et relèvent les défis auxquels nous faisons face.
- Sous la houlette des Collectivités locales qui expriment et valident l'adéquation perçue des solutions détectées avec leurs besoins, nous nous appuyons sur un écosystème et un jury composé de partenaires reconnus.

2. Accélération du 4 novembre au 11 décembre 2026

Le contenu du programme d'accélération porte sur les éléments suivants :

Novembre :

- Appréhension des fondamentaux de la solution (promesse de valeur, avantages-clés...);
- Analyse du rapport bénéfices / coûts de la solution et de son modèle d'affaires ;
- Entraînement à la présentation orale des solutions ;
- Enregistrement d'une vidéo de pitch.

Décembre :

- Pitch des solutions le 11 décembre 2026 devant les responsables techniques des Collectivités territoriales et des Grandes entreprises à la fois partenaires et présentes sur le territoire ;
- Rendez-vous individuels le 11 décembre avec les responsables techniques des Collectivités les partenaires publics et privés ainsi que les Grandes entreprises industrielles locales pour des échanges sur les usages et les solutions technologiques ;
- Préparation d'expérimentations potentielles.

3. Suivi des interactions entre les parties prenantes (Décembre 2026 – Mars 2027)

Nous organisons un suivi des interactions entre les startups et PME innovantes d'une part et les Collectivités ainsi que les Grandes entreprises d'autre part sur 3 mois. Sans entrer dans le secret des affaires, un tel travail collaboratif permet de s'assurer d'un suivi des relations initiées.

Calendrier en synthèse :

- **Du 7 septembre au 15 octobre 2026** : réception des candidatures ;
- **Du 16 octobre au 22 octobre 2026** : analyse des candidatures ;
- **3 novembre 2026** : annonce des résultats ;
- **Du 4 novembre au 4 décembre 2026** : rendez-vous personnalisés de préparation et d'accompagnement à travers quatre sessions de travail à distance avec chaque startup/PME retenue ;
- **11 décembre 2026** : journée « Rencontres des solutions-climat » à Dunkerque (matin : pitches et après-midi : RDV individuels qualifiés pris à l'avance) avec l'ensemble des parties prenantes ;
- **J+10, J+30, M+3** : suivis des interactions initiées.

Candidats éligibles

Toute société constituée au sein de l'Union Européenne, Suisse et Royaume-Uni peut participer au programme d'Accélération de solutions-climat. Le programme s'adresse à des start-ups, à des jeunes entreprises ainsi qu'à des PME innovantes aux TRL supérieurs à 8, souhaitant une exposition accrue.

Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Sur <https://www.rsclimat.com/dunkerque-lenergie-creative/> ou <https://www.rsclimat.com/dunkerquois>, il vous suffit de compléter le formulaire en ligne et de télécharger un document de présentation de votre activité. Les manifestations d'intérêt sont déposées au fil de l'eau, au plus tard le 15/10/2026.

Pour tous renseignements : contact@asclimat.com